

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DES DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE MEDEA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES

N° 15/2025

NIF : 0011.2601.9004553

La Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Médéa lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence des Capacités Minimales en vue de la réalisation du projet :

Acquisition des équipements et outillage de travail sur réseau, acquisition de matériels d'intervention dans le cadre de l'achèvement de l'opération du transfert du service public de l'eau des communes vers l'Algériennes des eaux. W de Médéa pour les Lots :

Lot n°05 : Acquisition de deux (02) mini pelles.

Lot n°06 : Acquisition d'un camion plateau.

Lot n°07 : Acquisition de deux (02) véhicules utilitaires fourgon à cabine approfondie.

Lot n°09 : Acquisition d'un camion grue de 08 tonnes.

Lot n°10 : Acquisition d'un camion tracteur (6x4).

- ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Les soumissionnaires doivent répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

1/ Condition n°1 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement :

- déposer de registre de commerce au nom du co-contractant (personne physique ou morale) comportant de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges.
- les entreprises ou l'établissements Fabricants doivent justifiés par la présentation d'une copie du certificat de fabrication délivré par la chambre algérienne de commerce et industrie.
- les distributeurs ou entreprises agréés, ou ceux exerçant l'activité d'agents de véhicules neufs, doivent présenter une copie du contrat conclu avec l'usine ou l'assembleur ou une copie de la décision d'approbation délivrée par le ministère de l'industrie et des Mine.
- les entreprises ou l'établissements d'installation doivent fournir une copie du certificat d'accréditation ; comprenant une licence d'activité par le ministère de l'industrie et des Mine.

2/ Condition n° 2 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter dans leurs offres les bilans **des trois (03) meilleures années à compter de l'année 2018**, délivrée par les services des impôts compétents.

Lots	Le chiffre d'affaires moyen C.A.M justifié par l'attestation C.20
Lot n°05 : Acquisition de deux (02) mini pelles	Doit être ≥ 2.000.000,00 DA
Lot n°06 : Acquisition d'un camion plateau	Doit être ≥ 1.000.000,00 DA
Lot n°07 : Acquisition de deux (02) véhicules utilitaires fourgon à cabine approfondie	Doit être ≥ 2.000.000,00 DA
Lot n°09 : Acquisition d'un camion grue de 08 tonnes	Doit être ≥ 6.000.000,00 DA
Lot n°10 : Acquisition d'un camion tracteur 6x4	Doit être ≥ 4.000.000,00 DA

3/ Condition n° 3 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter dans leurs offres au moins un projet de réalisation de même nature (achat ou acquisition) durant les (10) dix dernières années (une attestation d'exécution ou bonne exécution du projet de même nature délivrée par une administration ou un établissement privé ou public doit être présentée, comprenant le titre du projet, l'année d'achèvement et le montant du projet.

4/ Condition n° 4 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter dans leurs offres les spécifications techniques détaillées des équipements (catalogues et fiches techniques en photos couleur avec les couleurs disponibles) conformément à l'annexe N°V caractéristiques des produit page 74 du cahier des charges

- **En cas de groupement :** Les candidats et les soumissionnaires peuvent présenter leurs candidatures et offres dans le cadre d'un groupement momentané, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence, et ce Conformément à l'article 81 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
 - Le chef de fil et les membres du groupement doit répondre à la première condition d'éligibilité
 - Pour la deuxième condition, il sera tenu compte de la moyenne des chiffres d'affaires moyen de chaque membre constituant le groupement
 - Le chef de fil ou l'un des membres du groupement doit répondre la troisième et quatrième condition d'éligibilité.
 - Dans le cadre du présent cahier des charges, le groupement doit être un groupement solidaire.
 - Le compte bancaire courant doit être au nom du groupement.
 - Les candidats sous forme de groupement ne peuvent pas soumissionner comme candidats individuels.

N.B : Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera donc écartée.

- **RETRAIT DES CAHIERS DE CHARGES :** Le cahier des charges doit être retiré par le candidat soumissionnaire ou son représentant désigné à cet effet auprès du :

**SERVICE DE L'ADMINISTRATION - DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE
MEDEA ROUTE DU 15 DECEMBRE - MEDEA.**

- **DELAI DE PREPARATION DES OFFRES :** Dans le cadre du présent cahier des charges, la durée de préparation des offres est fixée à **Dix (10) JOURS**, à partir de la première publication dans le BOMOP ou dans la presse nationale, conformément à l'article 52 et 66 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- **DATE DE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :** Les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres, entre **8H00 et 12H00**. L'heure limite de dépôt des offres **est fixée à 12H00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :** Conformément aux dispositions de l'article 76 de la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés, ainsi que les dispositions de l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public non abrogé en application l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023, les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai **de quatre-vingt-dix (90) jours** augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

- **CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION :** Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés, ainsi que l'article 67 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public non abrogé, en application de l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023, les offres des soumissionnaires comprendront un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière à savoir :

I- DOSSIER DE CANDIDATURE : contient les documents exigés dans le cahier des charges (**Article 07 page 17**)

II- OFFRE TECHNIQUE : contient les documents exigés dans le cahier des charges (**Article 07 page 17**)

III- OFFRE FINANCIERE : contient les documents exigés dans le cahier des charges (**Article 07 page 17**)

- **FORME ET SIGNATURE DE L'OFFRE :** Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **DOSSIER DE CANDIDATURE** », « **OFFRE TECHNIQUE** » ou « **OFFRE FINANCIERE** », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention

**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES
- APPEL D'OFFRES N°...../2025, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES ».**

- **OUVERTURE DES PLIS :** La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunira pour l'ouverture des plis des dossiers de candidature des offres techniques et financières le dernier jour de la durée de préparation des offres à **13H30**, en présence des soumissionnaires préalablement informés dans l'avis d'appel d'offres, conformément aux dispositions des articles 48 et 96 de la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés.